



**Horoquartz**

## **Jours de congés de fractionnement des agents publics**

Les agents publics rencontrent des difficultés concernant les accès aux jours de congés de fractionnement.

Le décompte des jours auxquels ils ont droit n'apparaît pas dans leur compteur Horoquartz et ils se trouvent dans l'incapacité de pouvoir les poser comme ils le souhaitent.

Non seulement la direction n'alimente pas les compteurs au fil de l'eau comme elle devrait le faire mais elle invente une nouvelle règle: il faudrait avoir déposé le solde de ses congés pour qu'elle accepte d'alimenter les compteurs.

Au 1<sup>er</sup> Novembre les informations sur le solde des congés et sur les droits à fractionnement sont connues, les jours sont acquis et l'agent doit pouvoir en disposer.

La CGT Pôle Emploi IDF a demandé à la Direction de faire le nécessaire de toute urgence pour rétablir les agents dans leur droit en créditant les compteurs Horoquartz sans conditions.

Ces opérations n'ayant pas été réalisées en temps et en heure, les agents ne sont pas en capacité de poser ces congés et pourraient de ce fait en perdre le bénéfice.

La CGT Pôle Emploi IDF a demandé à la Direction de reporter la consommation des jours acquis jusqu'en Février 2016.

Il est urgent que ces mesures soient prises.

*Paris, le 23 novembre 2015*

### **Bulletin d'Adhésion à la CGT Pôle emploi d'Île de France**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Établissement, Site, Service, Unité : .....

Tél. : .....

E-Mail : .....@ .....

À remettre au militant de la CGT de votre choix ou à adresser à:

[syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-idf@pole-emploi.fr)